

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



OSMO ÉNERGIE

Société civile de placement immobilier à capital variable faisant offre au public

Au capital social de 47 298 150,24300 euros

Siège social : 18 rue Jean Giraudoux, 75116 Paris

RCS PARIS 982 344 137

Avis de Convocation**A l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 23 juin 2026 à 15 heures**

Les Associés de la société civile de placement immobilier OSMO ENERGIE sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui aura lieu **le mardi 23 juin 2026 à 15 heures par visioconférence**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Approbation des conventions visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier
- Constatation de la variation nette du capital social de la Société à la clôture de l'exercice
- Quitus à la Société de Gestion
- Quitus au Conseil de Surveillance
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Indemnisation des membres du Conseil de Surveillance
- Prise d'acte de l'expiration des mandats des membres du Conseil de surveillance
- Proposition de la candidature de la société SCI JASPP en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Proposition de la candidature de Monsieur Sébastien NICOLAS en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Proposition de la candidature de Monsieur Florent AUBERT en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Proposition de la candidature de Monsieur Maxence LALY en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Proposition de la candidature de Monsieur Maxime GOASDOUE en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Proposition de la candidature de Madame Aurore PERRIN en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'Assemblée Générale sera retransmise par visio-conférence, conformément à l'article 21.1 des statuts.

Nous vous rappelons que toute abstention exprimée ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Vous pouvez également consulter le rapport annuel de la SCPI OSMO ENERGIE, relatant tous les faits marquants de l'année 2025, en ligne sur le site internet : <https://www.osmo-energie.com/>

Il est rappelé l'importance pour les Associés de participer à cette Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ou (i) soit de donner pouvoir, (ii) soit de voter par correspondance.

Nous vous remercions par avance de prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Associé, l'expression de nos salutations distinguées.

Mata Capital IM
Société de Gestion

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2026**

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports au titre du dernier exercice écoulé de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du commissaire aux comptes, approuve dans tous leurs développements lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 2 476 068,61 euros, et approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution - Approbation des conventions visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier au titre du dernier exercice écoulé, approuve les termes desdits rapports ainsi que les conventions qui y sont visées.

Troisième résolution - Constatation de la variation nette du capital social de la Société à la clôture de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, arrête le capital effectif de la Société au 31 décembre 2025 à la somme de 41 458 251,30 euros et prend acte qu'à la clôture de l'exercice la variation nette du capital ressort à 23 698 693,24 €.

Quatrième résolution - Quitus à la Société de Gestion

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion et du Conseil de Surveillance, donne quitus à la Société de Gestion de sa mission pour l'exercice écoulé.

Cinquième résolution - Quitus au Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion et du Conseil de Surveillance, donne quitus au Conseil de Surveillance de sa mission pour l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports de la Société de Gestion et du Conseil de Surveillance, approuve l'affectation et la répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : 2 476 068,61 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau : 170 748,30 €
- Augmenté du prélèvement sur le compte de prime d'émission : 220 152,60 €
- Soit un bénéfice distribuable de 2 866 969,57 €

- Diminué des distributions de dividendes déjà versés aux associés au titre de divers acomptes au cours de l'exercice écoulé et en janvier 2026 pour un montant de 2 378 597,12 € et des distributions du premier trimestre 2026 pour un montant de 338 304,38 €

Soit un solde distribuable de 150 068,07 € que l'Assemblée Générale décide d'affecter intégralement au report à nouveau, portant ce dernier à 150 068,07 €.

Septième résolution - Indemnisation des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été versé de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé et décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les frais de déplacement des membres du Conseil de Surveillance seront remboursés dans le cadre des règles fixées par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance dans la limite de 1 500 euros par membre et par an.

Huitième résolution - Prise d'acte de l'expiration des mandats des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des mandats de Mesdames Aurore PERRIN, Leila BEN BRAHIM, Clémence GAUTIER, de Monsieur Maxime GOASDOUÉ et de la société HUGUES LEGENDRE SAS en leur qualité de membre du Conseil de Surveillance à l'issue de la présente assemblée, et prend acte en conséquence de la cessation de leurs fonctions à compter de ce jour.

Neuvième résolution - Proposition de la candidature de la société SCI JASPP en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Il est proposé à l'Assemblée Générale pour un mandat de membre du Conseil de Surveillance d'une durée de trois exercices, le candidat suivant :

- La société SCI JASPP, société civile immobilière dont le siège social est situé au 92 rue Baudin, 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le numéro 832 598 205 au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre, représentée par Monsieur Jérôme BESSON (co-fondateur et directeur général de Confluence & Partners), n'exerçant aucune fonction dans la Société et titulaire de 333 parts sociales de la Société, et n'ayant occupé aucun mandat de membre de conseil de surveillance de SCPI, SEF ou GFI au cours des cinq dernières années.

Dixième résolution - Proposition de la candidature de Monsieur Sébastien NICOLAS en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Il est proposé à l'Assemblée Générale pour un mandat de membre du Conseil de Surveillance d'une durée de trois exercices, le candidat suivant :

- Monsieur Sébastien NICOLAS, 41 ans, conseiller en investissement financier, domicilié 11 avenue de Paris, 91410 DOURDAN, n'exerçant aucune fonction au sein de la Société et titulaire de 100 parts, et n'ayant occupé aucun mandat de membre de conseil de surveillance de SCPI, SEF ou GFI au cours des cinq dernières années.

Onzième résolution - Proposition de la candidature de Monsieur Florent AUBERT en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Il est proposé à l'Assemblée Générale pour un mandat de membre du Conseil de Surveillance d'une durée de trois exercices, le candidat suivant :

- Monsieur Florent AUBERT, 33 ans, salarié au ministère de la ville et du logement, domicilié 48 rue de la Tour, 75016 Paris, n'exerçant aucune fonction au sein de la Société et titulaire de 20,72468 parts, et n'ayant occupé aucun mandat de membre de conseil de surveillance de SCPI, SEF ou GFI au cours des cinq dernières années.

Douzième résolution - Proposition de la candidature de Monsieur Maxence LALY en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Il est proposé à l'Assemblée Générale pour un mandat de membre du Conseil de Surveillance d'une durée de trois exercices, le candidat suivant :

- Monsieur Maxence LALY, 26 ans, juré d'examen au CFAP des Minimes de Toulouse depuis 2024, après avoir exercé en tant que responsable technique, administratif et technico-commercial dans le secteur des énergies renouvelables de 2021 à 2024, domicilié 105 Chemin de Croix-Bénite, 31200 Toulouse, n'exerçant aucune fonction au sein de la Société et titulaire de 11,69590 parts, et n'ayant occupé aucun mandat de membre de conseil de surveillance de SCPI, SEF ou GFI au cours des cinq dernières années.

Treizième résolution - Proposition de la candidature de Monsieur Maxime GOASDOUÉ en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Il est proposé à l'Assemblée Générale pour un mandat de membre du Conseil de Surveillance d'une durée de trois exercices, le candidat suivant :

- Monsieur Maxime GOASDOUÉ, 37 ans, conseiller en gestion de patrimoine, domicilié 141 rue Paul Guieysse, 56100 Lorient, exerçant actuellement la fonction de membre du Conseil de Surveillance de la Société et titulaire de 5,21 parts, et n'ayant occupé aucun autre mandat de membre de conseil de surveillance de SCPI, SEF ou GFI au cours des cinq dernières années.

Quatorzième résolution - Proposition de la candidature de Madame Aurore PERRIN en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Il est proposé à l'Assemblée Générale pour un mandat de membre du Conseil de Surveillance d'une durée de trois exercices, le candidat suivant :

- Madame Aurore PERRIN, 34 ans, directrice marketing, domiciliée 4 rue Maurice Laisney, 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE, exerçant actuellement la fonction de Présidente du Conseil de Surveillance au sein de la Société et titulaire de 504 parts, et n'ayant occupé aucun autre mandat de membre de conseil de surveillance de SCPI, SEF ou GFI au cours des cinq dernières années.

Quinzième résolution - Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes ainsi qu'à la société LEGALVISION PRO afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.